

Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

édito ...

Un demandeur d'asile est d'abord un migrant, une personne fuyant un lieu insécure pour se réfugier dans un autre, supposé sûr. Une personne prend la route. Les médias se font l'écho de ce voyage souvent périlleux, qui reste presque anecdotique dans la procédure d'asile. Le motif de la fuite et les craintes en cas de retour au pays sont les éléments essentiels d'un dossier de demande d'asile.

Arrivée en France, la personne entreprend une succession de formalités administratives, qu'elle espère fécondes : obtenir le statut de réfugié ne va pas de soi, et quoi de plus normal, nous dit-on, que de s'assurer de la légitimité de la demande de protection ? Mais dans le souci affiché de simplifier et accélérer les démarches, nous

- Page 2 Le projet traverses ...
- Page 4 Belles, belles, belles ...
- Page 5 Danser au printemps des bretelles ...
- Page 5 Visite de la médiathèque Malraux ...
- Page 6 À la fin de mon stage ...
- Page 7 Il y a 1 an ...
- Page 8 Sortie à la neige ...
- Page 8 Vidéo-audiences, l'avis de CASAS ...
- Page 13 la formule ...
- Page 14 Atelier d'écriture ... et/ou de conversation
- Page 15 Les années collège ...

sommes confrontés à une réalité effrayante : une série de chausse-trappes est venue s'ajouter à une procédure déjà complexe. Un demandeur d'asile risque désormais de voir sa procédure définitivement interrompue avant que la Cour nationale du droit d'asile ne puisse étudier son dossier, un déni de droit, au nom du droit. Vous lirez par exemple dans ce présent numéro comment une équation doit être résolue pour connaître les délais juridiques, qui varient d'une personne à l'autre. CASAS s'arc-boute pour comprendre les méandres de la nouvelle loi qui entre en application. Nos prochains numéros témoigneront des démarches entreprises pour éviter aux demandeurs d'asile d'être renvoyés vers leur pays d'origine avant même l'examen complet de leur situation.

Nous, salariés, bénévoles, stagiaires à CASAS, avons également besoin de rencontrer les demandeurs d'asile dans d'autres circonstances que celles de la procédure, pour nourrir sans cesse en nous l'idéal de l'accueil digne que nous savons déterminant pour l'inclusion de ces personnes dans la société française.

Comment comprendre et supporter la lourdeur et l'atmosphère de suspicion qui pèsent en permanence sur sa parole, lorsqu'on est un demandeur d'asile en France ? CASAS s'efforce d'accompagner

les personnes dans ces deux difficultés : l'accompagnement juridique se complexifie en même temps que nous élargissons les propositions d'activités culturelles et conviviales. L'attente devient plus supportable si elle est riche en rencontres, en instants suspendus dans le seul plaisir de se faire coiffer, de glisser sur la neige, d'écouter de la musique, de découvrir la bibliothèque Malraux...

Nous avons souhaité en témoigner dans ce numéro de Voix de Traverses.

Anne Marquis
Présidente

Le projet traverses ...

Le projet traverses, en partenariat avec le **théâtre Maillon** et le **Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg** (MAMCS) à l'initiative de la metteuse en scène franco-syrienne **Leila Rabih**, a débuté en mars. Les participants issus de différentes associations ont tous un point commun : ils ont été contraints de quitter leurs pays d'origine pour la France. Une partie d'entre eux est

toujours en procédure de demande d'asile, d'autres sont déboutés, certains se battent pour prouver leur minorité, les plus chanceux ont obtenu une protection internationale.

Ici, on ne s'attarde pas sur les questions administratives auxquelles ils doivent faire face au quotidien. Les personnes intéressées s'engagent à venir tous les jeudis et les vendredis après-midi pendant deux mois pour faire du théâtre. Comment ? Je ne sais pas jouer... Je ne parle pas français... je ne vais pas y arriver : ce sont les craintes de beaucoup d'entre elles. La finalité du projet est simple. Tout le monde peut faire du théâtre. L'idée est de créer un spectacle avec l'aide des participants à partir de leur vécu, leurs parcours, leurs regards sur le monde, l'art, la peinture et le théâtre. Nous avons tenté de compter le nombre de langues parlées dans le groupe, nous arrivons au chiffre 23. Leila Rabih s'exclame : quelle richesse ! Ce n'est pas tout, les âges varient depuis Madame E. une dame russe de 72 ans remplie de joie de vivre jusqu'au jeune guinéen mineur au sourire discret. Les ateliers se déroulent dans la bonne humeur : on rit, on partage des chants, des dessins, des récits de vie, on visite le musée, on discute de nos impressions.

Outre les répétitions, le groupe est invité à assister à quatre spectacles du théâtre Maillon. Début avril, nous avons fait la découverte du spectacle de danse contemporaine Naas

(Les Gens) du chorégraphe **Fouad Boussof** avec lequel nous avons pu avoir un échange. Lorsqu'il vient se présenter à notre groupe, Monsieur T. se lève, lui serre la main, il semble très ému. Il a beaucoup de choses à lui dire mais ne peut pas s'exprimer en français, il dit « bravo ». On fait un tour de table, beaucoup confient n'avoir jamais vu un tel spectacle, chacun essaie de faire part de ses impressions avec l'aide des camarades qui font la traduction. Tous ont le sourire aux lèvres. Quand le chorégraphe quitte notre table, Monsieur T. se lève à nouveau, il le prend dans ses bras et lui dit « mon ami », c'est le mot qu'il vient d'apprendre en français.

Le 24 mai ce sera à vous de monter sur scène, vous allez jouer dans ce théâtre, explique Leila. Mademoiselle M. confesse que depuis son enfance, elle rêve de devenir actrice, elle a enfin l'opportunité de réaliser son souhait.

Question : ce ne sont pas les rêves qui permettent de survivre dans les situations de grande détresse ? Paolo Coelho disait « le rêve est la nourriture de l'âme comme les aliments sont la nourriture du corps ».

Alors, chères âmes, à vos rêves, prêts, partez !

Anna

Belles, belles, belles ...

Chaque mardi, hors vacances, Hasmik, coiffeuse et Karine, esthéticienne, offrent des soins à des femmes en demande d'asile, dans le cadre de l'Atelier beauté, qui se déroule dans les locaux de Casas, de 17 H à 19H.

Les dames intéressées viennent pendant la séance prendre rendez-vous pour un des mardis suivants.

L'ordre de passage est discuté en commun au début de la séance. Chacune, à son tour, les dames sont coiffées ou soignées (ongles, sourcils). Pendant ce temps, les autres patientent en bavardant entre elles ou en commentant, avec force compliments et encouragements, l'avancée des travaux. Un café et des petits gâteaux sont proposés par Dalila ou Brigitte, bénévoles, qui assurent une permanence pendant la séance.

Tous les soins sont gratuits. Les bénéficiaires peuvent déposer une participation dans une boîte. Ces dons servent à acheter les fournitures nécessaires.

Il est à souligner que l'organisation de cet atelier a été proposée par Hasmik et Karine, elles-mêmes en demande d'asile, par souci d'être utiles et par passion pour leur métier.

Témoignages de dames accueillies :

« Nous remercions Casas et ses bénévoles Hasmik et Karine qui font tout leur possible pour aider les gens. Tout le monde est étonné par leur accueil chaleureux. Pour elles la nationalité de la personne ne porte aucune importance. Elles aident les Arméniens, les Géorgiens, les Azerbaïdjanais, les Russes et des représentants d'autres nationalités,

et tous sentent l'influence de leur travail dans leur vie. Tout le monde a ses propres mots pour les remercier, parce qu'elles ont mérité le respect, l'amour et l'honneur de tous dans peu de temps. Merci encore à Casas de donner l'opportunité à Hasmik et Karine de rendre leur service aux gens bénévolement. »

Danser

au printemps des bretelles...

C'est un moment magnifique que nous avons vécu le 22 mars !

Un petit nombre de personnes se sont rendues ce vendredi-là au festival Printemps des Bretelles à ILLKIRCH pour assister au concert de deux groupes « Les types à pied » et « Les yeux D'la Tête ».

La déception de devoir rester debout plusieurs heures a été balayée par le plaisir de voir les musiciens de près et, surtout, d'être entraînés

par la musique accrocheuse et énergique de ces deux groupes.

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que les uns et les autres se mettent à danser sur ces airs auxquels il était impossible de résister.

Avec la bonne humeur, les sourires échangés, le plaisir de danser ensemble, les soucis n'ont plus eu droit de cité pendant ces trois heures !

Brigitte

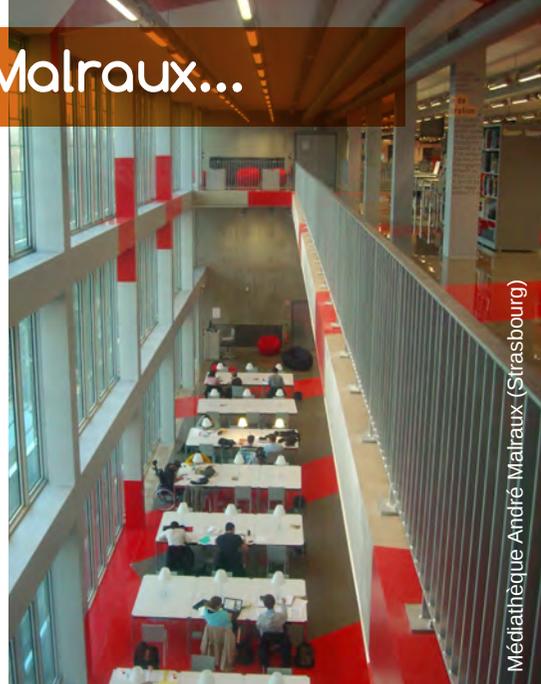
Visite

de la médiathèque Malraux...

Une visite guidée a été proposée le 11 avril à toutes les personnes inscrites aux cours de français.

En effet, bientôt la médiathèque sera ouverte sur des créneaux plus larges et les visites guidées seront plus difficiles à organiser. Nous avons encore pu profiter ce printemps des compétences et de la gentillesse d'Olivier FOURNIER, spécialiste du FLE, qui nous a reçus avec une de ses collègues.

Il a fait découvrir aux 12 participants



Médiathèque André Malraux (Strasbourg)

les trésors dont ils peuvent bénéficier : livres en différentes langues, méthodes d'apprentissage du français, mais aussi les périodiques, les cd, les dvd, jeux et innombrables ouvrages du rayon « loisirs » (livres de cuisine, revues de sport, de jardinage etc....)

Les personnes ont pu découvrir concrètement la procédure d'emprunt. Elles ont aussi compris comment consulter sur place.

Les différents abonnements leur ont également été expliqués. Les animations proposées par la médiathèque ont été présentées.

Les deux salariés ont encouragé les personnes à poser toutes sortes de questions et ont pris le temps de répondre de façon à ce que tout le monde comprenne.

De telles visites sont précieuses, elles sont de nature à familiariser notre public avec la médiathèque, à lever les appréhensions, à découvrir l'intérêt de cet équipement pour les adultes et les enfants.

Les personnes présentes ont d'ailleurs chaleureusement exprimé leur reconnaissance.

Brigitte

À la fin de mon stage...

« Je voudrais vous remercier encore une fois de m'avoir donné cette possibilité de pouvoir faire l'expérience de ces 6 semaines très enrichissantes.

J'ai beaucoup appris de vous tous, de votre façon de travailler au CASAS, d'attaquer toutes choses considérables en rassemblant toute force et idées des personnes présentes, pour finalement pouvoir donner notre meilleur jusqu'au dernier moment.

Certainement, je suis aussi reconnaissante d'avoir pu apprendre à fond sur le système «d'accueil» en France, que je considère un savoir

essentiel, étant citoyenne française et européenne.

Grâce à votre soutien et confiance, j'ai pu essayer, puis développer de nombreuses expériences, que je n'aurais jamais imaginé faire. Finalement, j'ai surtout apprécié l'équipe si motivée et soutenante!

Je ne sais pas si j'avais dit tout cela vendredi quand je suis partie, je dois dire que j'étais déjà un peu partie, prise dans le film de passer d'une chose à l'autre...

Je vous remercie tous vraiment.»

Paola, en stage à CASAS
en février et mars 2019

Il y a un an ...

Il y a un an, je poussais la porte de Casas pour proposer mes services en tant que bénévole. J'avais envie de venir en aide à des personnes qui en auraient besoin. Pourquoi ne pas donner des cours de FLI, français langue d'insertion ?

J'ai commencé par des cours de soutien, l'année scolaire étant déjà bien entamée. Mais quand on m'a demandé si je voulais bien suivre une famille avec 5 enfants, qui venait d'arriver du Tchad, l'aider dans ses démarches administratives, j'ai tout de suite accepté.

J'ai fait la connaissance d'une maman de 34 ans seule avec 5 enfants âgés de 2 à 12 ans.

Ils vivaient dans la rue et la 1ère chose à faire était de les aider à trouver un hébergement mais là c'était le parcours du combattant. Le 115 ne s'occupe plus des familles, à 2 reprises ils ont bénéficié d'une chambre d'hôtel mais pour très peu de temps et à chaque fois ils devaient déménager leurs affaires. Quand toute la famille s'est retrouvée à nouveau à la rue, j'ai stocké leurs affaires dans mon garage. Quand ils avaient besoin d'affaires propres, je leur faisais leur lessive.

Dès le mois d'avril j'ai pu inscrire

les enfants à l'école et surtout à la cantine, c'était l'assurance qu'ils aient au moins un repas chaud chaque jour de la semaine. On a continué à se voir régulièrement, j'accompagnais la jeune femme chez un avocat qui voulait bien l'aider gracieusement à obtenir un hébergement. Pendant l'été j'emmenais les enfants à la piscine, au parc.

Finalement au mois d'octobre l'Association l'Etage a pris la famille en charge et lui a fourni un logement. Une assistante sociale est venue récupérer leurs affaires dans mon garage. Je les vois moins mais je garde le contact. Avec les bénévoles de Casas on les fait profiter des sorties au cinéma ou au cirque et cet été j'espère emmener à nouveau les enfants à la piscine. Je me suis attachée à cette jeune femme courageuse et à ses enfants qui sont très gentils et bien élevés, ils travaillent bien à l'école et ils sont toujours contents quand on se voit.

J'espère que la galère est terminée pour eux mais combien de familles sont encore dans des situations précaires ?

Corinne

Ils vivaient dans la rue et la 1ère chose à faire était de les aider à trouver un hébergement ...

Sortie à la neige ...

Pour les organisatrices,
Brigitte Ammel

Face au grand nombre de personnes inscrites, deux sorties au Champ du Feu ont été organisées cette année le 16 février et le 2 mars 2019, avec plus de 40 demandeurs d'asile (familles et personnes isolées, de 3 à 65 ans). Et il y avait encore beaucoup de déçus, une troisième sortie aurait trouvé un public aussi nombreux !

C'est un plaisir immense de voir un tel engouement et de constater la joie que ces sorties procurent.

Toutes les personnes étaient ravies, même le 2 mars où ne subsistait qu'un peu de neige et où froid et brouillard étaient de la partie. Ils ont été compensés par la chaleur de l'ambiance et la cordialité des échanges. Autour des luges, par exemple, certains ont été encouragés à se lancer malgré leur appréhension, d'autres ont proposé de partager leur « monture ».



Un rendez-vous est donné à 11 heures à Casas pour récupérer le pique-nique préparé par des volontaires...



... et s'équiper en chaussures, bonnet, gants, voire en salopettes de ski.



Autour des luges, par exemple, certains ont été encouragés à se lancer malgré leur appréhension.



... même le 2 mars où ne subsistait qu'un peu de neige et où froid et brouillard étaient de la partie.





... nous prenons la navette des neiges CTS au départ de la gare routière.

Le déroulement d'une telle journée est le suivant : Un rendez-vous est donné à 11 heures à Casas pour récupérer le pique-nique préparé par des volontaires et s'équiper en chaussures, bonnet, gants, voire en salopettes de ski. Ensuite, nous prenons la navette des neiges CTS au départ de la gare routière. Arrivés au Champ du feu, c'est l'heure du repas. Puis, certains s'élancent sur la piste de luge pendant que d'autres partent en promenade.

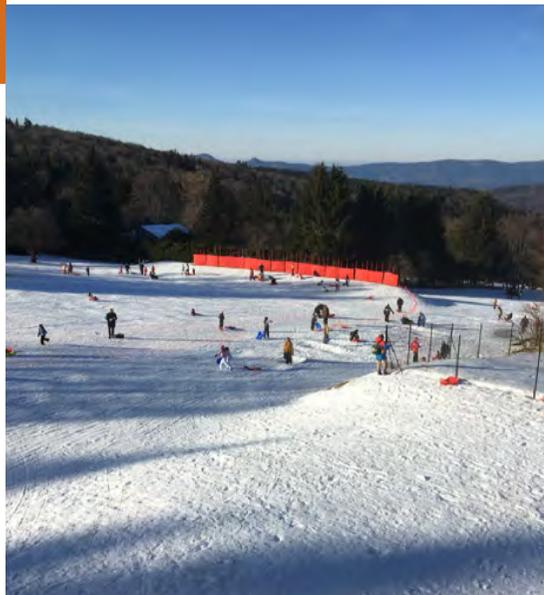
Le parcours de 4 kilomètres proposé le 16 février a enchanté tous les courageux qui y ont participé.

Pendant ce temps, il y a toujours possibilité de prendre un café et/ou un goûter dans la salle des repas tirés du sac pour ceux, plus âgés, qui accompagnent leurs enfants ou petit enfants. À 17 heures, c'est déjà l'heure du rassemblement pour le départ.

Dans le car, des chants s'élèvent, des impressions se partagent, les plus jeunes somnolent rapidement dans un sommeil réparateur.

À l'arrivée, tout le monde se félicite de la belle journée avec force embrassades et remerciements.

Nous tenons à adresser un immense merci à tous ceux qui ont prêté, ou même donné, des affaires de neige, rendant ainsi possibles ces sorties.



Vidéo-audiences, l'avis de CASAS ...

Dans la nouvelle loi, il est prévu que des demandeurs d'asile ne soient plus entendus en audience à Paris à la Cour Nationale du Droit d'Asile elle-même, mais dans d'autres lieux équipés pour une vidéo-audience, le requérant étant d'un côté de l'écran, aux côtés de son avocat et d'un interprète le cas échéant, et de l'autre, le ou les juges, le rapporteur de la Cour et le secrétaire de séance, à la CNDA. Cette mesure est particulièrement contestée par de nombreux avocats, qui se sont mis en grève, et un médiateur a été nommé pour tenter de sortir de cette situation.

CASAS a eu l'occasion de faire entendre sa position dans ce contexte. Extraits :
« La décision de mener des vidéo-audiences dans le Grand-Est pose une série de difficultés aux demandeurs d'asile que nous suivons (...).

Cette décision est unilatérale, le requérant n'a pas la possibilité d'exprimer son consentement à cette modalité d'audience. Si l'idée de diminuer les déplacements incombant aux demandeurs d'asile semble positive, nous observons qu'un déplacement de Strasbourg à Nancy n'est ni plus rapide ni moins coûteux qu'un déplacement à Paris.

La Cour se réfugie derrière la légalité de cette procédure qui a été déclarée conforme

à la Constitution et à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. On peut considérer que cette légalité est une base minimale des conditions de mise en œuvre de la procédure, mais on ne peut faire abstraction de l'expérience humaine



« Je suis démolie de l'intérieur mais je garde le sourire à l'extérieur ... »

que représente la vidéo-audience. En outre, cette légalité ne garantit pas une égalité de traitement des requérants.

De par notre pratique, nous savons l'importance du face à face entre le requérant et le juge ou la formation de jugement.

Pour le requérant, un climat de confiance minimale doit s'établir dans les interactions au cours de l'audience. Ce climat ne nous semble pas favorisé par l'interposition de l'écran qui, précisément, « fait écran ». Nous recevons fréquemment des témoignages de personnes ayant mal vécu l'entretien à l'OFPPRA, mises mal à l'aise par le fait que l'Officier de protection était perçu comme « caché derrière son écran ». Lors de la vidéo-audience, la parole du requérant peut être brouillée par les effets des traumatismes vécus et la nécessité de leur évocation. Les éléments de communication non-verbale (émotions, nuances, hésitations, surprise) s'avèrent souvent déterminants. Le contexte peut être vécu comme particulièrement déroutant.

La décision de la Cour se fonde majoritairement sur l'intime conviction des juges. Celle-ci s'établit sur le dossier écrit et sur la rencontre avec la personne. La sincérité des propos s'exprime dans une large mesure de façon non-verbale dont les signes sont peu perceptibles à travers un écran.

Si la CNDA tient pour acquis que ces vidéo-audiences présentent de « nombreux avantages (coût, délais, hébergement) tant pour les demandeurs d'asile que pour leurs avocats », ceux-ci à supposer qu'ils

soient démontrés, sont extrinsèques et loin de compenser les défaillances dans les interactions au cours de l'audience pour de nombreux demandeurs.

C'est une raison supplémentaire pour laquelle le consentement du requérant à la vidéo-audience devrait être recueilli.

L'organisation d'audiences foraines nous semble par contre de nature à améliorer les conditions matérielles pour le requérant (coût, transport, hébergement, rencontre préalable avec l'avocat), sans mettre en danger la qualité des interactions sur lesquelles se fonde l'intime conviction des juges. »



La formule...

Système à bout de souffle, millefeuille législatif indigeste, à réformer, à simplifier, délais à raccourcir d'urgence... Nous avons entendu au fil des années tant de choses sur la procédure d'asile et les intentions gouvernementales successives pour l'améliorer, et encore une fois à l'occasion de la publication de la nouvelle loi de septembre dernier,

qui fait très fort, puisque tant au niveau du souci de simplification que de celui d'efficacité et rapidité accrues, elle loupe sa cible. Il est encore un peu tôt pour analyser et calculer ici précisément le niveau des aberrations et le nombre de nuances dans les zones de flou qui sévissent dans notre domaine de travail depuis janvier 2019, alors juste un petit exemple, qui me semble parlant.

Pour un avocat désigné par le Bureau d'Aide Juridictionnelle de la CNDA en vue de défendre un demandeur d'asile, le calcul du délai dont il disposait pour introduire devant la Cour le recours au nom de son client était jusque-là assez

simple, et rapide : un mois à compter de la date de sa désignation.

Aujourd'hui, c'est une autre affaire : l'avocat doit connaître la date A de notification du rejet de l'OFPRA à son client et la date B à laquelle ce dernier a adressé une demande d'aide juridictionnelle à la Cour, afin de compter le nombre X de jours séparant ces deux dates ; à compter de la date

C de notification de sa désignation à son client, il disposera alors de 30 - X jours pour introduire le recours dans les temps.

On aurait voulu faire plus simple, on n'aurait pas pu.

Si vous avez bien compris, mais qu'un grain de sable se glisse quand même dans ce processus ultra-limpide, erreur dans l'enregistrement d'une des dates, démission de la calculette, requérant injoignable, crise nerveuse de l'avocat, il ne vous reste plus qu'à trouver les mots (en russe, en albanais, en géorgien...) pour expliquer la chose à la personne concernée et (tout comme nous) consternée.

Pascale



C'est pourtant simple !!!

Soit, date A = la notification du rejet de l'OFPRA, date B = la demande d'aide juridictionnelle à la Cour, X le nombre de jours séparant date A et date B.

Si date C = notification de la désignation à son client, l'avocat disposera alors de 30 - X jours pour introduire le recours dans les temps, à compter de C.

Atelier d'écriture...

et/ou de conversation !

L'atelier annoncé dans notre dernier numéro a vu le jour et fait ses premiers pas, grâce à Salomé, une nouvelle formatrice bénévole. Il vient encourager les participants à sortir de l'isolement et à s'exprimer sur des sujets qui les intéressent. Petit aperçu :

« Pour le premier atelier qui avait lieu le 15 avril, il y avait 3 participants : Fatmire, Drilon et Hasmia. Nous avons plus fait des listes que des phrases mais il y avait une très bonne ambiance.

Aujourd'hui, pour le 2ème atelier nous étions un peu plus nombreux car quelques élèves de Pierre se sont rajoutées. En tout nous étions 6, il y avait : Fatmire, Medea, Satenik,

Emilya, Madena et Lilit. Nous avons fait quelques jeux autour des prénoms, de la construction de personnages, de l'association d'idées et j'ai essayé le cadavre exquis (ce dernier était un peu compliqué mais nous avons quand même passé un bon moment !). Tous ces jeux étaient au final des prétextes pour des discussions et des questions autour des mots que nous avons pu utiliser. Donc ce n'est pas tant un atelier d'écriture mais plutôt une occasion de discuter en français et je crois que c'est ce qui leur plaît !

Je vais donc continuer à proposer des petits jeux autour de thématiques différentes afin que l'on puisse avoir des sujets de conversation assez variés. »

Salomé



Les années collège ...

Avec le soutien financier de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Fin 2018, CASAS a lancé l'idée d'accueillir et accompagner un groupe d'adolescents dont les parents sont demandeurs d'asile ou réfugiés, et depuis le début 2019, une douzaine de jeunes, des collégiens de 13 à 17 ans, se rencontrent régulièrement, en présence d'animateurs de notre équipe, pour réfléchir, échanger et écrire sur les sujets qui leur tiennent à cœur, illustrer leur journal de bord, faire des jeux et participer à des événements divers :



coup de main au Festival MUZ, dans le bus qui les emmenait visiter le Château du Haut-Koenigsbourg, à l'Orangerie où ils allaient faire une partie de bowling...

Pleins d'énergie, heureux de se retrouver et de partager tous ces bons moments, ces jeunes ont aussi beaucoup de choses à dire. Nous sommes à leur écoute et leur souhaitons bonne route dans la préparation et la réalisation de beaux projets tout au long de l'année.

on les a vus sur les pistes au Champ du Feu, sur la scène et donnant un

Le soutien financier accordé par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau vient leur en donner les moyens !

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est une collectivité territoriale, c'est-à-dire un groupement de communes françaises et allemandes des deux côtés du Rhin. L'Eurodistrict englobe les 61 communes de l'Eurométropole de Strasbourg et du Canton d'Erstein ainsi que les 51 communes de l'Ortenaukreis, ce qui représente 940 000 habitants. En tant que 'région pilote européenne' au niveau local, son but est de renforcer les échanges transfrontaliers, de développer des nouvelles formes de coopération et ainsi de renforcer la plus-value européenne au quotidien pour ses citoyens. L'organisation de projets propres (ligne de bus commanditée par l'Eurodistrict entre Erstein et Lahr), de rendez-vous élus-citoyens, de forums thématiques, de bourses à projets et de manifestations pour toute la famille (Vélo Gourmand), mais également un soutien technique et financier pour les projets de la société civile, permettent de créer, de part et d'autre du Rhin, diverses opportunités de rencontres.

Suivez les activités de l'Eurodistrict sur www.eurodistrict.eu ou sur Facebook « EurodistrictStrasbourgOrtenau » et sur Twitter « eurodistrict ».



Un grand merci...

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :

- La ville de Strasbourg
- Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
- les villes de Dambach la Ville, Bischeim, Wasselonne,
- Stützheim-Offenheim, Illkirch-Graffenstaden,
- Ostwald, Mundolsheim,
- Schiltigheim et Hoenheim
- Entraide et Solidarité Protestantes
- L'Action Chrétienne en Orient
- CARITAS Secours Catholique

Soutenir CASAS par un don

Le financement des actions de CASAS reste fragile : les dons qui nous parviennent nous sont précieux pour la poursuite de nos projets actuels. **Un très grand merci pour votre solidarité !**

Pour nous aider, différentes possibilités : par chèque adressé à CASAS, don en ligne à partir de notre site www.casas.fr, ou virement occasionnel ou régulier sur un de nos comptes :

à la Banque Postale :

IBAN : FR91 2004 1010 1501 6988 2P03 654
BIC : PSSTFRPPSTR

au Crédit Mutuel :

IBAN : FR76 1027 8010 8400 0256 8264 542
BIC : CMCIFR2A

Les dons faits à CASAS sont en partie déductibles du montant de vos impôts (75% du montant de vos dons dans la limite légale de 536 euros (la réduction maximale s'élevant alors à 402 euros), 66% au-delà). Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal.

CASAS

Maison protestante de la solidarité

2, rue Brulée 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 25 13 03 Fax : 03 88 24 05 83

contact@casas.fr

casastrasbourg@wanadoo.fr

www.casas.fr

- Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
- Terre sans Frontière
- Fondation de France
- Fondation ACAT
- Fonds Transmission et Fraternité
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative

Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé uniquement destiné à vous tenir informé(e) de nos actions et à faire appel à votre générosité. Il n'est communiqué ni partagé.

Conformément au nouveau règlement de l'Union européenne, le RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données vous concernant, en écrivant au siège de l'association.